Restaurant scolaire municipal

ALLERGIES

Si votre enfant est concerné par l'**asthme**, une **allergie médicamenteuse**, une **allergie alimentaire** ou **autre maladie** qui nécessite une attention particulière :
Un **Projet d'Accueil Individualisé** (P.A.I.) doit être établi en partenariat avec le médecin scolaire, les responsables concernés, la direction de l'école et la famille, afin d'organiser au mieux l'accueil de votre enfant au restaurant scolaire.

Chaque enfant pourra être accueilli en restauration scolaire après la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Le protocole fixe les modalités de cet accueil et informe les personnes en charge de l'enfant concerné des précautions à respecter pour sa sécurité.

PEULTIER Jocelyne
Directrice du Restaurant scolaire.